

Rôle de la séance publique du 14/10/2025 à 09h15**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseures** : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2303756 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG**

Demandeur	SAS THELEMA	BIGAS
	M. D Christophe	BIGAS
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR	SELARL ATMOS

Requête de la SAS THELEMA et M. Christophe D contre le jugement n° 2202187 en date du 3 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2022 par lequel le président de la communauté de communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville les a mis en demeure de remettre dans leur état initial les parcelles cadastrées section E n° 252 et 253 situées sur le territoire de la commune d'Ablon, dans un délai de six mois sous astreinte de 300 euros par jour de retard à compter de la notification de cet arrêté.

02) N° 2400510 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	NCI II	Me BUSSON
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM BURGER KING CONSTRUCTION	SELARL JURIADIS Me SIMON

Requête de la société NCI II contre l'ordonnance n° 2303003 du 18 décembre 2023 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mai 2023 par lequel le président de la communauté de communes Terres d'Argentan Intercom a délivré à la société Burger King Construction un permis de construire portant sur la réalisation d'un restaurant et d'un drive et la décision de rejet de son recours gracieux.

03) N° 2402116

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme M Cynthia alvine

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2309352 du 3 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Cynthia Alvine M , annulé la décision née le 7 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 9 janvier 2023 de l'autorité consulaire française à Douala (Cameroun) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiante a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.

04) N° 2402132

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur M. B slimane agha

Me BOUDJELLAL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M.Slimane Agha B contre le jugement n° 2309053 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 20 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 16 janvier 2023 de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant au jeune Yacin B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de visiteur.

Rôle de la séance publique du 14/10/2025 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2401526 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	LA SOCIÉTÉ ELICIO FRANCE	CGR AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM	SELARL JURIADIS

Requête de la société Elicio France contre la décision du 21 mars 2024 par laquelle le président de la communauté de communes des Terres d'Argentan Interco s'est opposé à la déclaration préalable en vue de la construction d'un mât temporaire de mesures du potentiel éolien.

02) N° 2401828 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	SOCIÉTÉ NEOEN	CGR AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM	SELARL JURIADIS

Requête de la Société NEOEN contre la décision du 16 avril 2024 par laquelle le président de la communauté de communes des Terres d'Argentan Interco a retiré la décision de non opposition tacite à la déclaration préalable du 28 janvier 2024, en vue de l'installation temporaire d'un mât de mesure du potentiel éolien.

03) N° 2500192 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	LA SOCIÉTÉ NEOEN	CGR AVOCATS
Défendeur	COMMUNE D'OUILLY-LE-TESSON	

Requête de la société NEOEN contre l'arrêté n° DP 014 486 24 U00016 du 04/12/2024 par lequel le maire de la commune de OUILLY-le-Tesson s'est opposé à la déclaration préalable en vue de l'installation d'un mât de mesure de vent.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

04) N° 2303793

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	Y	Mahamat	Me ROULLEAU
	Mme	B	Halima	Me ROULLEAU
	M.	Y	Djibrine	Me ROULLEAU
	Mme	Y	Aichatou	Me ROULLEAU
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Mahamat Y et autres contre le jugement n° 2213749 du 24 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 20 septembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 21 juin 2022 de l'autorité consulaire française à Bangui (République centrafricaine) refusant à Mme Halima B, Mme Aichatou Y et les enfants mineurs Djibrine, Ali, Hawa, Abdoul Nasir et Amadou Y la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France sollicités au titre de la réunification familiale.

05) N° 2400456

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	B	Shokurullah	CABINET POLLONO
	Mme	T	Farhana	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme T contre le jugement n° 2216065 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour de Mme T au titre de la reunification familiale.

06) N° 2401200

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
Défendeur	Mme	A	Shabnam

Recours du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2311529 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de Mme Shabnam A, annulé la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté son recours, réceptionné le 12 mai 2023, contre la décision de l'autorité diplomatique française au Pakistan refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la procédure de réunification familiale.

07) N° 2402100

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	Mme	B	Sana	Me HAGEGE

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2108868 du 5 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Sana Z, annulé la décision du 10 novembre 2020 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis a ajournée à deux ans sa demande de naturalisation et la décision du 7 mai 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a maintenu l'ajournement à deux ans de sa demande.